

Partage et vie  
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire



## Infos Chasse 71

Cette newsletter s'adresse à tous les chasseurs de Saône-et-Loire.

Si vous ne visualisez pas convenablement la newsletter, cliquez **ici**.

---

### VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2022/2023

# 1er juin : ouverture de la validation sur internet

La Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire vous a envoyé par courrier postal les documents concernant la validation du permis de chasser pour la saison 2022/2023. Deux solutions s'offrent à vous pour valider votre permis.

## L'e-validation ou validation en ligne accessible à partir du 1er juin à 9 heures ( [cliquer ici](#) )

La validation par internet est le moyen à privilégier.

Les possibilités offertes :

- choix de votre validation (nationale ou départementale et "petit gibier" ou "petit et grand gibier")
- proposition d'une assurance (optionnelle)
- règlement sécurisé par carte bancaire
- choix du moyen souhaité pour la déclaration obligatoire des prélèvements de bécasse des bois : carnet de prélèvement papier ou compte sur application CHASSADAPT (les chasseurs choisissant le carnet de prélèvement papier ne pourront pas imprimer leur validation ; la FDC 71 leur enverra par courrier postal leur validation et le carnet)
- impression de votre validation directement chez vous (possibilité d'un envoi postal par la FDC 71 si vous n'optez pas pour cette option)
- accès à tout moment à votre espace personnel et aux informations et documents liés à votre validation.

Fédération des Chasseurs de la Saône-et-Loire  
Validation du Permis de chasser

**COMMANDER**

Ouverture du site de validation en ligne le 1er juin. Pensez bien à nous retourner votre carnet bécasse (CPB) 2021/2022 avec vos coordonnées le plus rapidement possible et ce plusieurs jours avant de prendre sa validation par internet !!

Paiement sécurisé par  

**TELECHARGER LE BON DE COMMANDE PAPIER**

- Demande de validation 22-23

**S'INFORMER**

- Les différents types de validation possibles
- Les conditions juridiques à remplir pour obtenir une validation
- Assurance complémentaire Chiens/Fusils Groupama
- Assurance RC Groupama - Garanties 2022
- Avantages de la RC Groupama
- Bulletin d'adhésion à l'assurance groupements
- Information-assurance des groupements de chasseurs
- Notice Validation 2022-2023

## La validation papier

Vous devez envoyer à la FDC 71 le document reçu dûment rempli ainsi que le règlement par chèque.

Votre carnet de prélèvement bécasse de la saison 2021/2022 est à retourner à la FDC 71 le plus tôt possible, suffisamment en amont de la demande de validation 2022/2023 et au plus tard le 30 juin 2022.

» [Lien pour valider en ligne](#)

---

## PÉRIODES ET CONDITIONS DE CHASSE

## En Saône-et-Loire

En fonction des espèces, les périodes et les conditions de chasse varient. Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la FDC 71 mises à jour au fur et à mesure de la publication des arrêtés préfectoraux (gibier sédentaire) ou ministériels (migrateurs).

» [Lien pour les périodes et conditions de chasse](#)

---

### "Tir d'été" au 1er juin



#### Chevreuil, sanglier et... renard

En Saône-et-Loire, il est possible de chasser le chevreuil et le sanglier à l'approche ou à l'affût à partir du 1er juin (**Arrêté préfectoral du 17 mai 2022**). On parle couramment du "tir d'été" qui correspond aux prélèvements pouvant être réalisés avant l'ouverture générale, autorisé pour les attributaires d'un plan de chasse chevreuil ou d'un plan de gestion sanglier. Le renard roux peut être chassé dans les mêmes conditions (approche ou affût, à balle, sans chien....). Le chasseur doit être en possession d'une photocopie de la notification d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion (reçue par le responsable du territoire de chasse) et bien entendu de son permis de chasser, de sa validation 2021/2022 (du 1er au 30 juin) et de sa validation 2022/2023 (à compter du 1er juillet) et de son assurance.

Les prélèvements grand gibier doivent être déclarés par le responsable de chasse dans les 48 heures via l'espace Adhérents.

Pensez également à informer le responsable de chasse du nombre de renards prélevés sur le territoire de chasse car il devra fournir un bilan des prélèvements renard en tir d'été lors de la prochaine demande de plan de chasse chevreuil.

#### Cas du sanglier

Tout dispositif sanglier utilisé pour des prélèvements réalisés entre le 1er juin et le 17 septembre inclus (veille de l'ouverture générale) sera remplacé gratuitement et sans démarche\* du responsable de chasse. Le tir d'été permet d'intervenir rapidement sur les secteurs où des dégâts ou des populations importantes sont observés.

- Du 1er juin au 31 juillet, le sanglier ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien. La chasse en battue peut être autorisée dans des conditions spécifiques et sur autorisation préfectorale.
- Du 1er août à l'ouverture générale, le sanglier peut être chassé à l'approche, à l'affût ou en battue.

*\* La FDC 71 remplacera en deux temps les dispositifs : début août pour ceux utilisés du 1er juin au 31 juillet et à l'ouverture générale pour ceux utilisés à compter du 1er août.*

---

## COLLECTES DE JUIN 2022 DES PREUVES DE CAPTURES D'ESOD

### 9 permanences sur le département

La FDC 71, en collaboration avec l'Association des piégeurs agréés de Saône-et-Loire (APASL) et l'Association départementale des équipages de vénerie sous terre (ADEVST), propose 9 permanences sur le département en juin 2022. L'objectif est de rencontrer les chasseurs, les . . .

» Lire l'article

## E-PÉTITION DU SÉNAT À L'INITIATIVE DES CHASSEURS

### Dernière ligne droite pour participer



La FDC 71 souhaite une nouvelle fois vous sensibiliser pour que vous signiez la pétition lancée par la Fédération nationale des chasseurs pour que les associations dites d'intérêt général qui combattent ouvertement des activités légales comme la chasse avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux.

Aidez la chasse en signant la pétition en cliquant sur ce lien : **JE SIGNE LA PÉTITION** pour que le Sénat s'empare du sujet.

Nous atteignons les 83 200 signatures mais ce n'est pas assez ; il faut atteindre les 100 000 signatures avant le 15 août 2022.

Vous rencontrez des difficultés à signer la pétition, une vidéo vous explique comment faire. Cliquez sur le lien ci-après : [https://youtu.be/Ro5\\_B35efXk](https://youtu.be/Ro5_B35efXk) .

Votre participation est indispensable.

» Accès à la pétition

## GAME FAIR

du 17 au 19 juin 2022



» Retrouvez toutes les infos du Game Fair 2022

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire**

Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 – 71260 VIRE

Tél : 03.85.27.92.71

<https://www.chasse-nature-71.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en cliquant ICI  
© Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire, Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 – 71260 VIRE ou à [fdc71@chasseurdefrance.com](mailto:fdc71@chasseurdefrance.com)